

À propos du « Totalitarisme pervers »

Alain Deneault

Entretien réalisé par Fabien Lebrun

ON REPROCHE À CEUX qui utilisent le terme « totalitarisme » d'anachronisme ou d'erreur conceptuelle puisqu'à priori circonscrit à une période (les totalitarismes du XX^e siècle : nazisme et stalinisme) et à un État (Allemagne et URSS) charriant des millions de morts. En quel sens l'adjectif « totalitaire » est plus adéquat que « totalitarisme » pour penser notre société actuelle ? Autrement dit, est-il possible de définir l'existence d'un totalitarisme contemporain ou faut-il davantage évoquer de nouvelles formes totalitaires ?

L'enjeu sémantique me semble moins porter sur les déclinaisons possibles autour de la notion de totalité et de totalisation que de considérer la façon dont ce sème peut être lui-même spécifié et adjectivé. Dans mon travail, je m'y suis référé car je m'étais donné comme objet d'étude une entreprise multinationale qui a eu l'outrecuidance, dans les années 1960, de s'attribuer la marque *Total* comme enseigne de ses stations-service et étiquette de ses produits, et l'a conservée. À partir de déclarations et documents relevant de la firme elle-même, j'ai entrepris de dégager la pensée sous-jacente à l'œuvre à même cette appellation et ses justifications officielles. Après tout, la marque *Total* apparaît au moment où Hannah Arendt développe ses thèses sur le totalitarisme, ce qui n'est pas banal. Concurrentement à cela, j'ai tenu compte d'objections de politistes comme Benjamin Barber qui récusent l'usage du terme *totalitarisme*, en le réservant aux expériences extrêmes du nazisme et du stalinisme. Il m'a semblé d'abord nécessaire de signaler ce fait que tout totalitarisme est empiriquement un fantasme, qu'aucun n'aboutit de manière absolument performative, comme en témoignent dans l'Allemagne des années 1930 et 1940 les objections discrètes de militaires comme Kurt von Hammerstein, de marginaux mouvements de résistance comme ceux de La Rose blanche

ou l'opération séditeuse Valkyrie. Le totalitarisme dénote alors une tendance lourde à la domination tyrannique, résolue, quoique jamais achevée. Ensuite, il s'est imposé à l'esprit que l'idée relative de *totalitarisme* ne devait pas être réservée à une seule époque, mais que pour l'arracher à cet enfermement, encore fallait-il en distinguer les occurrences. D'où l'adjectivation. Selon une approche psychanalytique assumée, les totalitarismes hitlérien et stalinien m'ont paru relever d'une économie psychique de type psychotique tandis que celui qu'une firme comme *Total* annonce tient pour sa part d'une dynamique perverse. Dans le premier cas, le totalitarisme s'incarne par une figure de proue, celle du Guide ou du Chef, que suit en rangs serrés une communauté uniformisée. Dans le second, l'autorité se dissipe sociologiquement dans une multitude de relais rendus à la fois responsables, bénéficiaires et victimes de processus à l'œuvre, sans que les principaux ayants droit portent la responsabilité de la conjoncture historique. Le pervers est celui qui régit l'ordre et sa grande loi universelle à la manière d'un fait objectif qui pèse de lui-même à titre égal sur tous. Il se présente dans une fausse humilité, comme soumis aux mêmes règles que tous. À le croire, il pratique simplement un « métier » et répond à une « demande » de marché, tandis qu'il promeut activement une vision géopolitique industrielle et commerciale auprès des différentes autorités publiques acquises à cette idéologie.

Hannah Arendt écrit que « le totalitarisme ne tend pas vers un règne despotique sur les hommes, mais vers un système dans lequel les hommes sont superflus. Le pouvoir total ne peut être achevé et préservé que dans un monde de réflexes conditionnés, de marionnettes ne présentant pas la moindre trace de spontanéité » (1). Or nos sociétés produisent des hommes superflus perdant toute forme de spontanéité et nous pensons que la superfluité est l'une des catégories centrales du capitalisme et l'une des caractéristiques du totalitarisme. Que pensez-vous de cette intuition d'Arendt et de notre hypothèse ? Peuvent-elles être comparables avec votre concept de « totalitarisme pervers » (2) ? En quoi celui-ci se différencie, complémente ou altère l'intuition d'Arendt ? Et pouvez-vous revenir sur les différences entre psychose et perversion du point de vue psychanalytique et leurs applications philosophiques et juridiques ?

Il ne s'agit pas ici de réfuter l'analyse d'Arendt, mais de suivre l'évolution des régimes totalisants, en marquant cette spécificité à savoir que, dans sa mouture perverse, le totalitarisme s'ingénie à rendre responsables de leur sort ses sujets. Non seulement doivent-ils à eux-mêmes ce qu'ils sont, mais ils sont représentés comme désirant ce qu'ils deviennent et deviennent ce qui relève de la responsabilité de leurs désirs. L'objectif, faire en sorte que ce qu'on souhaite qu'ils fassent et pensent

(1) Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*. Eichmann à Jérusalem, Paris, Gallimard, 2002, p. 808. Souligné par nous.

(2) Alain Deneault, *Le Totalitarisme pervers. D'une multinationale au pouvoir*, Paris, Rue de l'échiquier, 2017.

proviennent d'eux-mêmes dans une sorte de spontanéité factice. Sur un plan psychique, cela fait des ravages, et on peut s'étonner de ce qu'un tel phénomène social n'ait pas contribué à relancer davantage les études et analyses de type freudo-marxistes. Les incitatifs se font lourds et c'est de manière éblouissante que saillissent les contradictions de cette armature idéologique. Combien de fois doit-on composer avec des injonctions contradictoires du type *vous êtes libres, mais on n'a pas le choix*, par exemple en ce qui concerne l'alimentation de masse, le recours à l'automobile ou l'utilisation obligée de multiples appareils informatiques et électroniques ? Dans l'imposant contexte professionnel, le principe de subordination en vient à peser même sur les dispositions psychiques des sujets – la force de travail ne porte plus seulement sur des prestations, mais réellement sur un « travail » psychique, comme Freud le désignait, portant sur la volonté, les humeurs, les dispositions morales...

Vous avez beaucoup travaillé sur le crime organisé et les nouvelles formes de criminalité issues du capitalisme mondialisé, notamment les paradis fiscaux (1). Il en ressort qu'il est de plus en plus difficile de saisir le pouvoir, d'identifier les décideurs, de savoir qui gouverne réellement. Selon Herbert Marcuse, « les "patrons capitalistes", les "cruels exploités" et les surveillants d'esclaves des anciennes périodes ont cédé la place à "l'administration", où l'on ne sait plus à qui incombe l'ultime responsabilité – la haine, la protestation, l'accusation sont ainsi privées de leur cible concrète. Il est juste de rappeler que cela est rendu possible parce que les maîtres eux-mêmes sont devenus dépendants de l'appareil qu'ils doivent préserver et agrandir » (2). Ainsi le capitalisme domine les dominants eux-mêmes, ce qui rend la critique et la contestation d'autant plus difficiles, comme si le pouvoir était invisible, la domination sans sujet – terrain au demeurant fertile pour les théories du complot. Le totalitarisme contemporain n'est-il pas à voir au sein de cette domination aveugle et impersonnelle, ce pouvoir inconscient et autonome ? Marx définissait le capitalisme également en tant que sujet automate, concept sur lequel insistent les théoriciens de la critique de la valeur (Robert Kurz, Anselm Jappe (3)). Certaines catégories du capitalisme qualifiées par Marx de « puissances étrangères » ne nous permettent-elles pas d'identifier une manifestation totalitaire aujourd'hui ?

Les « théoriciens du complot » sont le fait de ceux qui ne font pas le deuil de cette certitude sur l'identité du cerveau qui *décide* en dernière instance, donc de l'idée qu'on pourrait du fait d'une seule opération décapiter un régime pour y mettre fin *illico*. Cette catégorie du « complotiste » est aujourd'hui galvaudée ; on y loge nombre de citoyens dissidents de manière par trop commode. Après tout, le « complot » est aussi une

(1) Alain Deneault, *Paradis fiscaux : la filière canadienne. Barbade, Caïmans, Bahamas, Nouvelle-Ecosse, Ontario...*, Montréal, Écosociété, 2014.

(2) Herbert Marcuse, *Le Problème du changement social dans la société technologique*. Suivi de *Marxisme et féminisme*, Paris, Homnisphères, 2007, pp. 56-57.

(3) Anselm Jappe, *Les aventures de la marchandise. Pour une nouvelle critique de la valeur*, Paris, La Découverte, 2017.

notion juridique qui doit bien correspondre à un certain nombre d'états de fait. Il est incontestable toutefois que, dans sa version caricaturale, le complotiste se montre en quelque sorte nostalgique d'un exercice carl-schmittien de la souveraineté politique, où un monarque exerce très clairement l'autorité et soumet de par sa seule volonté une collectivité. Aujourd'hui, les tours du World Trade Center peuvent s'effondrer sans embarrasser la marche du capitalisme financier, le Président directeur général de *Total* peut mourir sur une piste de décollage à Moscou sans même que le titre boursier de l'entreprise vacille, et les peuples français ou grec peuvent s'opposer par référendum à des mesures radicalement libérales sans empêcher que celles-ci s'appliquent mécaniquement. Ainsi évolue la politique en Occident, à quelques exceptions près (Donald Trump a pu de sa personne réellement infléchir une certaine évolution des politiques morales aux États-Unis). Il est vrai que ce phénomène suit la description de la bourgeoisie faite par Marx, à savoir que celle-ci se présente comme la seule « personnification » de l'évolution historique dont elle profite, le mouvement ayant une certaine autonomie. L'accentuation se mesure par un effet d'anonymat. Les oligarques bien connus et d'autres investisseurs institutionnels peuvent bien jouir d'une certaine visibilité dans le star-system, en réalité, du point de vue du droit, des sociétés anonymes et autres structures dites littéralement à responsabilité limitée sont porteurs des actifs, et ce, à travers des réseaux complexes de structures rendant indifférenciables les dépositaires réels des titres. À ce phénomène s'ajoute le discours pervers avançant nommément que l'essor du capital est le fruit d'un mouvement naturel auquel le patronat ne peut rien, une demande commerciale irrépressible aspirant l'offre que peinent à assurer de pauvres détenteurs de capitaux à qui toutes les responsabilités échoient. Bref, la réalité historique que Marx tentait de révéler en décrivant le conformisme de la classe dirigeante – au sens où un de ses membres profiterait toujours d'avantages comparatifs laissés disponibles par un pair moins scrupuleux, de façon à favoriser des phénomènes de fusion et de domination –, de cachée qu'elle paraissait, aujourd'hui s'affiche, au point de donner l'impression que les grands détenteurs de fortune n'y sont pour rien dans l'avènement d'un mouvement historique qui les emporte...

Lors d'un entretien accordé à la presse française, vous exprimiez le fait que « le totalitarisme se loge dans le langage : par exemple les sociétés établies dans les paradis fiscaux sont tellement puissantes qu'elles empêchent le vocabulaire d'en parler. Il y a confiscation des mots : territoire, État, frontière, droit, loi, crime et souveraineté n'ont plus les mêmes définitions depuis l'extension du phénomène des paradis fiscaux » (1). Pouvez-vous développer ce lien entre totalitarisme et langage ?

(1) Alain Deneault, « Le langage au service des puissants ? », entretien à *Thinkerview*, le 4 mai 2018. Voir également Alain Deneault, « On est à l'aube d'une conjoncture révolutionnaire », entretien avec Aude Lancelin, in *Là-bas si j'y suis*, 3 octobre 2017.

L'entendez-vous du point de vue philologique, proche de l'économie politique narrative chère à Jean-Pierre Faye (1) ou de Victor Klemperer (2) ?

J'ai cherché à montrer dans *Une Escroquerie légalisée* (3) que le blanchiment des opérations ayant cours dans les paradis fiscaux n'a pas seulement trait à des savoir-faire techniques, mais également à des opérations langagières. C'est qu'on traite de ce qui se fait dans les paradis fiscaux avec le même vocabulaire qu'on utilise pour désigner les activités licites. On continuera par exemple de parler de « fiducies » pour désigner des structures loufoques permettant au fondateur, au gestionnaire et au bénéficiaire... d'être la même personne. On laissera des « fondations caritatives » gérer la flotte d'avions de grands transporteurs aériens ou encore les avoirs de familles privilégiés. On prétendra que les entreprises multinationales y font d'officiels « investissements directs à l'étranger » alors qu'il ne s'y produit rien. Ces « États » ne sont des institutions publiques pour personne puisqu'ils laissent leur population en situation de déréliction. Ils ne connaissent de frontières que pour les juges et agents enquêtant sur des manipulateurs de fortune y déterritorialisant la leur pour éviter toute forme de contrôle public... À force d'user de ces termes pour décrire les transactions rendues possibles par les législations de complaisance, on finit par les intégrer mentalement à l'ordre courant des pratiques commerciales, cependant qu'elles visent à en contourner le cadre formel.

Votre réflexion sur le totalitarisme provient notamment de votre étude sur la multinationale Total (4), dans la lignée de vos recherches sur ce que vous appelez les « législations de complaisance » et les « enveloppes juridiques » propres à la transformation conjointe de la mondialisation capitaliste et criminelle. Celle-ci s'explique également par le jeu des entreprises à partir des différentes législations nationales en fonction de leurs intérêts et du flou entre le légal et l'illégal. Une des formes totalitaires actuelles n'est-elle pas à voir dans l'évolution du droit de ces trente dernières années et convoque de fait une théorie critique du droit dans le prolongement de Franz Neumann (5) ? Quels sont le rôle et la place de l'État au sein de ces nouvelles formes totalitaires, en interaction avec les multinationales ?

Leur nom l'indique, les « multinationales » se définissent par le fait d'exister dans plusieurs nations à la fois. Elles ne sont pas « internationales » toutefois dans la mesure où leur présence ne se manifeste pas par-

(1) Jean-Pierre Faye, *Le Langage meurtrier*, Paris, Hermann, 1996 et *Langages totalitaires. Critique de l'économie narrative*, Paris, Hermann, 1972.

(2) Victor Klemperer, *LTI, la langue du 3^{ème} Reich. Carnets d'un philologue*, Paris, Albin Michel, 1996.

(3) Alain Deneault, *Une escroquerie légalisée. Précis sur les « paradis fiscaux »*, Montréal, Écosociété, 2016.

(4) Alain Deneault, *De quoi Total est-elle la somme ? Multinationales et perversion du droit*, Montréal, Écosociété, 2017.

(5) Franz Neumann, *Béhémoth. Structure et pratique du national-socialisme : 1933-1944*, Paris, Payot, 1987.

tout à travers une seule et même entité. Ce sont plutôt des structures autonomes qui représentent un même actionnariat pays par pays. La force des multinationales repose donc sur leur capacité à exister de chaque côté des frontières à travers des entités telles que des filiales qui sont indépendantes les unes des autres en droit. Elles peuvent ainsi s'adresser des factures, se prêter des fonds voire se poursuivre en justice artificiellement lorsqu'elles sont téléguidées d'assez loin. Pour le dire autrement, la multinationale n'existe pas en droit, elle ne constitue pas un sujet de droit. N'existent de ce point de vue que les centaines de composantes qui constituent le groupe de la multinationale de manière indépendante, selon le droit de chaque pays. Et les multinationales qui se targuent tellement de respecter la loi le font dans la mesure où telle filiale enregistrée dans tel pays respecte la loi dudit État tandis qu'une autre se conforme à une autre législation où elle est ailleurs enregistrée. Cela donne évidemment le loisir pour les multinationales d'inscrire leurs activités en fonction du degré de clémence des États qui les accueillent : pratiquer l'évitement fiscal en Suisse ou aux Bermudes, extraire un pétrole polluant en Alberta, exploiter de force des travailleurs via un partenaire au Myanmar, coloniser un pays entier au Gabon ou au Congo-Brazzaville, polluer massivement le Delta du Niger, profiter d'une situation de quasi-monopole en situation de boycottage international en Afrique du Sud, jouir des bénéfices d'une intervention militaire franco-britannique en Lybie... Ainsi en va-t-il par exemple de Total. Les multinationales se montrent donc protéiformes dans la mesure où elles s'imposent de manière distincte dans les différentes législations où elles agissent. Leur pouvoir vis-à-vis des États de droit est démesuré puisqu'elles quadrillent potentiellement le monde sur ce mode disséminé tandis que les législations, elles, n'ont de portée que sur le territoire sur lequel elles ont des prérogatives. Aucun État ne peut donc légiférer à l'échelle sur laquelle se déploie la multinationale comme telle, bien qu'en droit celle-ci n'existe pas et soit pratiquement insaisissable. Les multinationales se constituent d'une myriade d'entités coordonnées par le conseil d'administration de la firme dans un lien de solidarité avec leurs actionnaires. Puisqu'elles contrôlent des domaines névralgiques comme l'énergie, l'armement, les denrées alimentaires, la pharmacologie, l'informatique, la culture, le génie industriel... les multinationales entretiennent des rapports avantageux avec les États, financent les grandes écoles d'où proviennent leurs dirigeants, se procurent de grands médias, financent des activités culturelles et des compétitions sportives, au point de se présenter en certains contextes comme des États bis. La France s'avilit à se laisser vassaliser par Total comme elle le fait, par exemple. Elle continue de défendre la firme comme si celle-ci représentait les intérêts de la France dans le monde, alors que l'immense majorité de ses actionnaires ne sont pas français et en font une entité mondialisée comme une autre. Bien que Total lui ait complètement échappé, elle met à sa disposition – c'est le PDF de Total qui s'en vante – son réseau d'ambassades, son rôle au Conseil de sécurité de l'ONU et

ses institutions publiques. Mon travail sur Total a tout de même consisté à montrer en quoi, à la pièce, parfois, les États cherchent à contraindre les multinationales par-ci par-là, même si celles-ci ont l'opportunité de les poursuivre dans des tribunaux particuliers conçus pour eux au xx^e siècle. En cela, la loi française sur le devoir de vigilance, arrachée aux « Socialistes » à la fin de leur législature de la décennie 2010, a valeur de symbole.

Plusieurs de vos analyses portent sur le secteur extractif, notamment minier. Vous dites avoir « effectué des enquêtes de terrain pour connaître la psychologie des avocats et des représentants d'entreprises minières qui sont d'authentiques fascistes ne concevant pas que l'on puisse résister à leur pouvoir » (1). Doit-on considérer le secteur minier comme l'un des plus avancés propice au développement du totalitarisme ? Ce type de personnages agissent-ils de concert avec des technocrates et des experts qui matérialisent et appliquent la « gouvernance » que vous qualifiez de « management totalitaire » (2) ?

Il y a du télescopage dans la question. Cette première déclaration porte sur le rapport que j'ai eus avec des représentants de l'industrie minière auxquels j'ai fait face, nommément de l'aurifère Barrick Gold, dans le cadre d'une poursuite spectaculaire qu'ils m'avaient intentée, réclamant à mes recherchistes, mon éditeur et moi-même des dommages de six millions de dollars. J'avais eu l'odieuse de recenser des documents attestant d'abus graves envers les peuples d'Afrique de la part d'entités industrielles canadiennes. Oui, leur volonté m'est alors apparue incapable de se mesurer à des limites. C'étaient des gens qui me semblaient trouver normal de tout se permettre. Du reste, on sait que le secteur minier compte parmi les plus violents corrupteurs et polluants de la grande histoire industrielle. Même l'OCDE s'était étonnée, lorsque j'étudiais le dossier, de voir le Canada, paradis réglementaire de cette industrie et lui-même minéraloÉtat, si rarement poursuivre des représentants de son industrie pour corruption d'agents étrangers, arguant que l'industrie minière était l'une des plus actives dans le domaine. Bien entendu, avocats, géologues, financiers et marketeurs travaillent activement pour ces firmes, lesquelles financent les universités pour qu'elles leur fournissent leur personnel qualifié. Ces technocrates, oui, participent à la dynamique de la *gouvernance*, mais la *gouvernance* désigne aussi un phénomène plus large : celui d'un ordre culturel globalement formaté par la théorie de l'organisation privée. La *gouvernance*, c'est un ordre dans lequel *gouverner* et *gérer* (dans un sens implicitement néolibéral, tellement la notion cherche à se laisser naturaliser) s'imposent comme une fin en soi, en se substituant à la politique et en conduisant à sa disparition. Tout devient simple gestion sur un mode

(1) Alain Deneault, « Le langage au service des puissants ? », *loc. cit.*

(2) Alain Deneault, *La Médiocratie*. Précédé de *Politique de l'extrême centre* et suivi de « Gouvernance ». Le management totalitaire, Québec, Lux, 2016.

capitaliste, qu'il s'agisse d'un hôpital, d'une institution muséale, d'une université, d'une société de transport en commun ou d'un théâtre...

Une autre piste afin d'examiner le phénomène totalitaire contemporain nous est ouverte par Max Horkheimer pour qui « celui qui ne veut pas parler du capitalisme devrait aussi se taire sur le fascisme » (1). Pour le détourner, nous pourrions affirmer que ceux qui ne veulent pas parler du capitalisme devraient également se taire sur le totalitarisme. Il semble évident que parmi les divers analystes et opposants ou prétendus adversaires à ce système, nous n'entendons pas la même chose. Quelle définition du capitalisme concorde avec le totalitarisme contemporain ? Jusqu'où peut-on comparer capitalisme et totalitarisme sans les assimiler ni les confondre ? La difficulté à désigner le totalitarisme contemporain n'émane-t-elle pas de la difficulté à définir le capitalisme contemporain ?

Les tenants du capitalisme ont d'abord et surtout fait en sorte qu'on cesse de désigner nommément ce régime. Au xx^e siècle, défenseurs comme opposants à ce système continuaient à le désigner comme tel, le capitalisme renvoyant de manière adéquate à un ordre ayant pour fin la croissance du capital. On peut dire des marxistes et de mouvements sociopolitiques voisins qu'ils ont eu tellement de succès dans leur critique du régime qu'ils ont attribué au terme une connotation par trop péjorative au goût de ceux qui défendaient le principe que celui-ci recouvre. Comme souvent, la tactique a alors consisté à lui trouver des synonymes dont le caractère mélioratif résonne comme une évidence : *démocratie libérale, économie de marché, monde libre, mondialisation*, voire la *démocratie* tout court sont devenus les expressions de choix pour désigner l'ordre capitaliste mondial, tandis que ses opposants se rabattaient sur le vague sème contestataire de néolibéralisme, eux aussi pour s'éloigner d'une critique franche du capitalisme qui commençait à comporter des relents de vulgates marxistes surannées et caricaturales. Ce sont ces nouveaux décalages qu'il convient de surmonter pour faire une critique du capitalisme industriel et financier, ce terme *capitalisme* restant le plus approprié pour désigner un ordre législatif, juridique et entrepreneurial dédié d'abord et avant tout à la croissance du capital. Maintenant, les prémisses d'une telle théorie politique : faire croître le capital suppose l'élaboration d'un cadre social réduisant au maximum les modalités d'exception – souvenons-nous de la déclaration que feu le PDG de *Total* avait faite dans sa langue verte, à propos des entreprises n'étant pas bénéficiaires qu'il fallait dare-dare « tuer dans l'œuf ». Ainsi, le *développement* tel qu'il se produit dans l'Europe moderne à la faveur de la colonisation des autres continents concerne trois grands secteurs : d'abord l'administration publique, sa technocratie, ses forces d'intervention et son appareil juridictionnel. Ensuite sa domination culturelle sur les peuples conquis (les colonisés)

(1) Max Horkheimer, « Les Juifs et l'Europe », in *Présentaine*, n° 9/10 (« Fascisme - Antisémitisme - Racisme »), 1998, p. 77.

et ses subalternes se livrant concrètement à ses basses œuvres (les colons) au point de les faire se sentir inférieurs et redevables à la classe conquérante qui les domine. Enfin le développement sur un mode industriel mieux connu : l'arrivée des foreuses, des camions, des bateaux de pêche industriels, de l'extraordinaire appareil de production technique aspirant à grande échelle les richesses naturelles de territoires entiers... Une « économie de marché » tablant sur la croissance exponentielle et se voulant mondiale ne peut pas ne pas se penser en toute logique sur un mode totalisant, faisant en sorte que la moindre opération participe à l'effort de croissance et à l'amélioration d'indices tels que le produit intérieur brut.

À partir de votre chapitre « Légaliser l'accumulation du capital » (1), d'un point de vue historique, « les origines du totalitarisme » ne seraient-elles pas à chercher de ce côté-ci, ainsi inscrites dès la naissance ou l'origine du capitalisme dans son rapport à la terre et à la propriété, au droit et aux lois au service de cette accumulation indéfinie et illimitée du capital ? À quel niveau se situent d'ailleurs nazisme et stalinisme au sein de la dynamique historique de ces cinq derniers siècles ?

Le cas d'école que je me suis donné est l'histoire de *Total*, c'est-à-dire celle de ses trois grandes composantes : la Compagnie française des pétroles (CFP), Elf et la belge PetroFina. Cette étude témoigne de l'entreprise de quadrillage qu'implique le développement de la mondialisation capitaliste. L'ancêtre directe de *Total* est la Compagnie française des pétroles (CFP), créée pour user des droits allemands dans l'ébauche d'un cartel pétrolier au Proche-Orient, dont la France avait hérité des Allemands au titre de la réparation après la très grande Guerre, dont on ne savait alors que faire. Contrairement aux Britanniques, États-Uniens et Néerlandais, les Français n'avaient de connaissance du domaine pétrolier que quelques vagues expérimentations menées en Roumanie. À partir de ce moment-là, les politiques d'inspiration coloniale des autorités publiques britanniques sont clairement devenues un modèle pour la France. L'approvisionnement en pétrole étant alors un enjeu stratégique majeur dans une Europe où tous les pays continuaient à se regarder en chiens de faïence – la Bataille de Verdun a presque été perdue relativement à des questions énergétiques ! –, la France a imité le Royaume-Uni ayant depuis longtemps déjà fondé l'entité qui allait devenir la British Petroleum (BP) pour garantir son accès au pétrole en fondant la CFP. Après la Deuxième Guerre mondiale se parachève un projet de cartel pétrolier esquissé avant la Guerre 1914-1918 en regroupant des acteurs pétroliers qui se reconnaissent comme aptes à se partager la manne énergétique : l'anglo-néerlandaise Shell, la BP soutenue par Londres, mais indépendante dans sa gestion, la CFP française dans laquelle l'État participe à hauteur de 34 % (avec 40 % des droits de vote) ainsi qu'un collectif d'entités américaines dominé par la Standard Oil. Pour assurer au consortium un contrôle sans

(1) Alain Deneault, *Le Totalitarisme pervers. D'une multinationale au pouvoir*, op. cit.

faillie de la gestion pétrolière, les alliés entreprennent de démanteler l'Empire ottoman au terme de la Première Guerre mondiale et créent des enveloppes juridiques du pétrole. L'Irak est ainsi créé strictement aux fins d'un encadrement juridique et législatif sécurisant les investissements des grands groupes. En vertu de dispositions en vigueur à la Société des Nations, Londres place ce pays sous sa dépendance. Des États comme l'Iran sont aussi ramenés d'une certaine façon à ce statut d'enveloppe juridique. L'Arabie saoudite se consacre entièrement à la gestion de ses réserves. Là, rien n'empêche les associés de se comporter à la manière d'une instance souveraine en matière d'énergie, comme des trusts qui auraient été impossibles en France, au Royaume-Uni ou aux États-Unis, soit dans les pays dont les gouvernements les ont aveuglément soutenus aux seules fins de l'approvisionnement. Le cartel contractualise ainsi sa mainmise sur le domaine pétrolier. À la fin du premier tiers du xx^e siècle, l'Accord dit de la Ligne rouge rend solidaires les membres de cet oligopole de toute découverte faite par l'un d'entre eux, pour éviter un phénomène délétère de concurrence. Aussi, une autre entente, l'Accord dit « As Is » prévoit de faire plafonner la distribution mondiale de biens pétroliers en fonction de la demande, de façon à maintenir artificiellement élevés les cours. Ces ententes ne sont pas appliquées de manière implacable, mais elles attestent de tendances lourdes. La France fait figure de parent pauvre dans ce club sélect, l'acronyme de sa firme est moqué, les mauvaises langues comprenant « Can't Find Petroleum » quand la CFP est évoquée. En 1958 en France, il ne sera pas du goût du nouveau pouvoir gaulliste de voir les intérêts français structurellement encastrés dans un consortium que les « Anglo-Saxons » dominant. Il dupliquera donc le modèle dans les ex-colonies africaines de l'Empire français, toujours téléguuidées depuis Paris, à l'instar de l'ex-Empire ottoman transformé en États pétroliers par Londres, et fera principalement du Gabon et du Congo-Brazzaville des pétro-États au service d'une jeune entité pétrolière, elle entièrement contrôlée par l'État, soit Elf. Ce sera la naissance de la Françafrique... Au tournant du xxi^e siècle, la fusion entre ces deux mastodontes français en fera une entité à la fois férue dans les partenariats avec les géants américains et britanniques, et experte dans l'art néocolonial de la gestion monopolistique d'États subordonnés. La présence de l'ex-PetroFina dans l'escarcelle du groupe lui confère de surcroît une meilleure connaissance du capitalisme financier, avec les repreneurs que constitue le tandem des familles Frère de Belgique et Desmarais du Canada. Le développement et la fusion des multinationales dans le domaine de l'énergie, et progressivement dans tous les champs de l'activité industrielle et marchande, a contribué à faire de tous les coins du monde des endroits où il devient très difficile d'échapper aux règles de ce marché oligopolistique, à la « géopolitique » que ces souverainetés privées impriment sur l'histoire, indépendamment de la volonté qu'expriment les peuples dans des processus traditionnels.

Pour finir, pouvez-vous exposer des formes d'opposition ou de résistance au totalitarisme pervers ?

Nous n'avons pas dit l'essentiel de ce régime dont nous parlons. Ses contradictions se resserrent sur lui-même. Il n'arrive pas à se relancer. Le capitalisme des plateformes numériques ne suffira pas à générer artificiellement les nouveaux marchés que réclament les tenants de la croissance exponentielle. Les énergies dites renouvelables générées par de très polluants, dispendieux et peu efficaces panneaux photovoltaïques ou tours éoliennes ne suffiront pas à compenser l'épuisement des sources conventionnelles d'énergie. Pas plus que les non-conventionnelles comme le gaz acquis par le moyen de la fracturation hydraulique. Et les conséquences écologiques de cette exploitation, gravissimes, telles que les bouleversements climatiques et la perte tragique de biodiversité, concourront très prochainement à sa perte tout en nous entraînant dans ses conséquences terribles. Ce régime a le cancer. Les marxistes se sont tellement souvent trompés en prédisant sa fin qu'on en est venu à le croire éternel. Mais le voici tellement à bout de souffle qu'il convient de l'accompagner activement dans sa propre chute en travaillant à amortir au maximum les conséquences de celle-ci. Une prise de conscience devra alors se faire, en amendant certaines présomptions de la modernité : les sujets humains capables de décisions souveraines ne pétrissent pas le monde à leur guise. Comme le signale Hannah Arendt lorsqu'elle passe en revue le vocabulaire politique, hormis les enjeux de pouvoir, de puissance et de force qui caractérisent la volonté politique humaine se dresse une autre forme de capacité qui est celle du monde lui-même. C'est ce qu'Arendt appelle, en français dans le texte, *la force des choses*. La force des choses ne renvoie plus aux décisions humaines, mais à ce qui lui apparaît décisif dans l'histoire, et s'impose à lui à ce titre. La crise écologique qui vient sapera les conditions de possibilité de ce capitalisme à très grande échelle et contraindra les communautés à se réinventer politiquement à l'échelle de biorégions. Le défi principal sera de le faire de manière intelligente, en tablant sur la solidarité et l'entraide, plutôt qu'en accourant dans les bras du premier malotru qui vocifère plus fort que tout le monde en désignant de faux coupables et en percevant dans l'angoisse collective l'occasion d'un renouveau fasciste.

Alain Deneault

*Professeur de Philosophie
Université de Moncton (Canada)*